

SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES

Séance du 21 Février 2022

Question n°6

Convention avec la mairie de Giromagny pour la récupération d'objets en déchèterie

L'an deux mille vingt-deux, le **21 Février** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Bureau Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 9 Février 2022.

9 délégués titulaires sur 16 étaient présents formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Francois BRESSON, Eric BOILLETOT, Emile EHRET, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Patrick MIESCH, Jacky CHIPAUX, Arnaud DOYEN.

Étaient Excusés : Michel GALMICHE, Yves TESTON, Jean-Luc ANDERHUEBER, Eric PARROT

Étaient absents : Luc SENGLER, Maxime BELTZUNG, Serge MARLOT.

Secrétaire de séance : Jacky CHIPAUX

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	9

Vote		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Date de Convocation : 9 Février 2022

Date d'affichage : 3 Mars 2022



DELIBERATION

VU la délibération n°10 du 30 Juillet 2020 concernant les délégations au Bureau Syndical,

Le conseil municipal de adolescents (CMA) de Giromagny souhaite réutiliser des objets récupérés en déchèterie en détournant leur utilisation première au profit d'une construction de caisses à savon.

Il s'agit des objets suivants :

- vieux vélos,
- trottinettes,
- pneus de petite taille,
- caddies,
- roues et axes de bacs à ordures ménagères usagés.

Le SMICTOM collectera, stockera et pèsera tous les objets à destination du CMA de Giromagny.

La mairie de Giromagny s'engage à effectuer l'enlèvement des objets collectés et stockés par le SMICTOM au moins 1 fois/semaine.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité, décide :

- ✓ De valider les présentes conditions d'enlèvement des objets par la mairie de Giromagny,
- ✓ D'autoriser le Président à signer la convention avec la mairie de Giromagny,
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 03 Mars 2022

25 Février 2022